

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 03

Convocation : 21 novembre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.**

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France.

Absents : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à Mme PROFFIT France.

Mme PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

---

**09 / 2023 - OBJET : REPAS DES AINES**

Monsieur le Président propose d'offrir un repas pour les aînés de la commune âgées de 70 ans et plus le vendredi 13 décembre 2024 à l'Espace Força Real. Les accompagnants de personnes à mobilité réduite ainsi que les conjoints âgés de moins de 70 ans seront invités à ce repas,

Il est également proposé d'offrir le repas à domicile pour les administrés concernés n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Le repas sera, en partie, réalisé et servi par les membres et bénévoles du CCAS,

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration accepte les modalités proposées ci-dessus pour l'organisation du repas des aînés le 13 décembre 2024 et mandate Monsieur le Président à engager toutes les dépenses et signer les devis associés à cette manifestation.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,  
Le 29 novembre 2024,

Le Président,

René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture

066-216600585-20241128-092024-DE

Date de télétransmission : 02/12/2024

Date de réception préfecture : 02/12/2024

